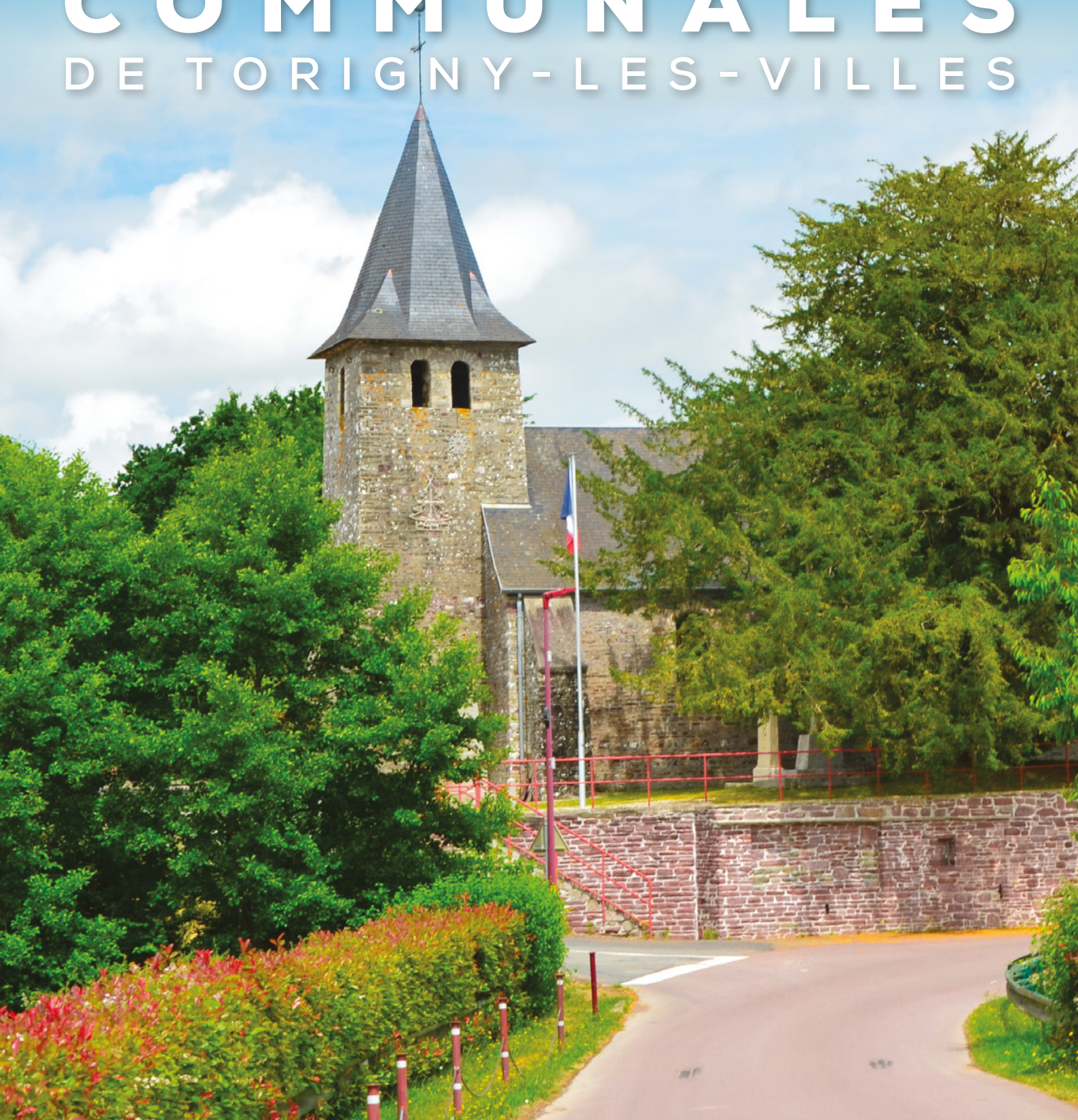


BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES DE TORIGNY-LES-VILLES





ÉDITO

Habitants de Torigny-les-Villes, chers amis,

Vous allez découvrir le 7^{ème} numéro de votre Bulletin d'Informations Communales.

Que le temps passe vite, nous sommes dorénavant dans la deuxième partie de notre mandat.

Nous avons toujours en ligne de mire notre programme que nous continuons à déployer, nous avançons dans l'intérêt collectif en gérant les imprévus du quotidien : il y en a de plus en plus.

J'en profite pour souligner l'engagement des agents communaux mais aussi de l'équipe municipale.

La situation internationale est préoccupante, et j'entends ici ou là des remarques sur notre démocratie, sur nos institutions. Il y a évidemment des choses à améliorer, mais en regardant d'un peu plus près, nous pouvons constater que la moitié de la population mondiale vit sous un régime autoritaire (voire plus). Il est parfois utile de le rappeler.

Si notre modèle est perfectible, il reste le plus protecteur, le plus abouti, et le plus démocratique.

En France, nous sommes actuellement dans une période de perturbations fortes : crise environnementale, crise énergétique, crise sociale, crise financière, inflation importante et forte montée des intolérances.

Une période de mutation est en cours, elle sera rapide, importante et changera obligatoirement nos habitudes.

Des décisions très descendantes viennent s'imposer à nous, comme la loi climat et résilience, ou la mise sous perfusion des collectivités.

En effet le financement par appel à projet est systématique, l'objectif étant de nous orienter vers les choix définis par l'État.

Nous assumons nos choix. Mais, mettre en œuvre des décisions imposées et parfois contradictoires reste délicat. En effet, les besoins des territoires sont différents. Je pense par exemple au logement qui est en forte tension dans notre commune (terrain

de plus en plus rare, taux d'emprunt élevé, prix des constructions en forte augmentation) ou encore la volonté d'accueillir de nouvelles entreprises.

Oui c'est un impératif pour notre souveraineté, mais sur quels terrains, avec quelles contraintes réglementaires, et dans quelles régions ? Nous devons exister vis-à-vis des grandes agglomérations.

Cette année, nous nous focalisons sur notre patrimoine existant, sur nos logements communaux, sur la mobilité, sur l'efficacité énergétique, sur les espaces de convivialité.

Nous devons faire de la programmation à moyen et long terme, car les enjeux sont importants : logements, services, commerces, santé, emplois, tourisme.

Pour finir, je souhaite vous faire part de notre inquiétude concernant les incivilités.

Dans toutes les sphères, il y a une montée des tensions dans nos rapports sociaux. On franchit d'année en année de nouveaux paliers, il y a une moindre résistance à la frustration dans notre société. Il y a un passage à l'acte plus facile que dans le passé. L'individualisme est exacerbé.

Nous avons besoin de votre implication. Si chacun respecte les quelques règles simples qui s'imposent à la vie en collectivité, nous gagnerons un temps fou et économiserons l'argent de vos impôts.

Les incivilités coûtent cher à la société. Nous en sommes au quotidien tous responsables (vitesse, entretien des pieds de murs, nuisances sonores, ou le respect des passages protégés, des trottoirs, dépôts d'ordures ménagères...).

Nous comptons sur vous !

A vous toutes et à vous tous, je vous souhaite une bonne lecture.

Prenez-vous soin de vous et de vos proches !

Mickaël Grandin

ÉCOLES ET JEUNES



ACHAT D'UN TOBOGGAN PAR LE CONSEIL DES JEUNES



Lors du Conseil Municipal du 14 Mars 2023, **Sacha et Luc ont présenté leur projet d'acheter un toboggan à installer dans le parc de jeux de Torigni-sur-Vire.**

En effet, ils souhaitent que les enfants de leur âge puissent avoir accès à un toboggan.

Ils ont choisi ce toboggan allant de 3 à 12 ans.

Après le vote au conseil Municipal, ils ont pu passer la commande et ce toboggan a été inauguré le 24 juin en présence d'enfants et d'élus. Il est installé au parc de jeux de Torigni-sur-Vire.

Nous profitons de cet article **pour remercier les parents et les enfants qui s'investissent dans ce conseil de Jeunes.**



MISE EN SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE ARTHUR LE DUC



➤ L'entreprise JA Paysage a posé un portail et 3 portillons.

➤ L'entreprise Lafosse a posé 2 interphones pour les 2 entrées.

Montant total :
27 300.00 € TTC



AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU COLLÈGE A CAMUS

Samedi 6 mai nous avons inauguré un espace multimodal.



| COÛT DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU COLLÈGE A CAMUS | Entreprise | Désignation | Coût TTC |
|---|------------------|---|--------------|
| | TP PIGEON | Terrassement, voirie, eaux pluviales | 417 515,66 € |
| | TP BOUTTE | Signalisation horizontale et verticale | 36 144,72 € |
| | ID Verde | Espaces verts | 23 767,52 € |
| | SDEM | Éclairage Public | 68 000,00 € |
| | LMO | Maîtrise d'œuvre | 15 000,00 € |
| | APAVE | Coordination travaux d'aménagement des travaux du Collège A CAMUS | 1 775,00 € |
| | Gwenaëlle DENIAU | Honoraires aménagement voirie A CAMUS | 4 110,00 € |
| TOTAL Dépenses | | 566 312,90 € | |



| RECETTES POUR LE FINANCEMENT DU PROJET | Financier | Désignation | Recettes |
|--|--------------------------|--|--------------|
| | État | Dotation de soutien à l'investissement local | 166 270,00 € |
| | Département de la Manche | CPS collège A Camus | 128 765,00 € |
| | État | Amendes de Police | 15 410,00 € |
| TOTAL Recettes | | 310 445,00 € | |

Le total des dépenses pour l'aménagement des abords du collège Albert Camus s'élève à 566 312.90 € TTC.

Le total des recettes pour l'aménagement des abords du collège A CAMUS s'élève à 310 445 € TTC.



Le coût de revient des travaux de l'aménagement des abords du Collège A Camus est de 255 867.90 € TTC.

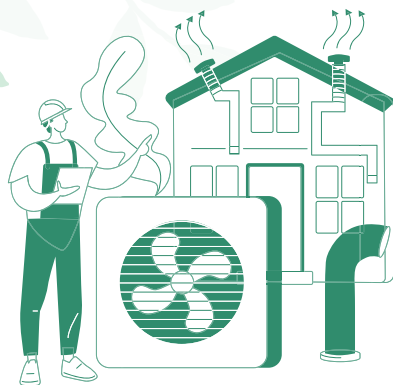


URBANISME

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Réduire la facture énergétique du Château

Malgré une gestion rigoureuse de l'usage du chauffage dans le château, la commune n'a pas été épargnée par l'envolée des coûts des factures énergétiques. Une réflexion importante a été engagée par les élus sur les pistes d'économies d'énergie. Les actions doivent être menées dans deux directions : renforcer l'isolation du château et trouver un générateur de chauffage adapté à ce type d'édifice et plus économe que le chauffage au fioul actuel.



En termes d'isolation, il y a peu de marge de manœuvre dans ce bâtiment classé.

Néanmoins, agir sur l'isolation des combles paraît évident quand on sait que 30% des déperditions énergétiques passent par le plancher haut. En ce sens, l'isolation du grenier du château est programmée pour 2023.

Pour le chauffage, différentes hypothèses sont à l'étude. Le bois ou l'aérothermie nécessitent des équipements comme des silos ou des aérothermes qui ne sont pas compatibles avec les règles d'urbanisme. On imagine en effet l'impact paysager désastreux d'un silo ou de gros aérothermes devant les façades du château. Le chauffage électrique n'est économe que s'il est installé dans des bâtiments très bien isolés. De nombreux éléments du château et le château lui-même étant protégés au titre des monuments historiques, l'isolation des murs n'est absolument pas envisageable.

Les fenêtres en bois et en simple vitrage ne sont pas adaptées pour optimiser l'usage du chauffage électrique, et les remplacer seraient un gouffre financier.

La solution la plus réaliste et envisageable semble être un système par géothermie.

La faisabilité de cette dernière hypothèse est en cours car il est nécessaire dans un premier temps d'étudier la faisabilité d'un système de forage à proximité immédiate du château.

A l'issue de ces investigations, différentes entreprises seront consultées pour définir le programme technique et financier. La commune déposera ensuite des demandes d'aides financières auprès de l'État et de la Région, notamment, pour tenter d'alléger le coût de cet investissement.

MOBILITÉS DOUCES

Du Chemin de la Guinguette...

La commune poursuit ses efforts en faveur du développement des mobilités douces. Depuis quelques semaines, le Chemin de la Guinguette, partant du collège jusqu'à la caserne des Pompiers, a été mis en sens unique à titre expérimental. Les retours des usagers étant positifs, l'aménagement d'une voie partagée vélos/piétons a été réalisée récemment. Les cyclistes et les piétons peuvent ainsi circuler en toute sécurité à double sens sur un emplacement réservé. Les véhicules motorisés sont autorisés à circuler en sens unique en direction de la caserne des pompiers.



Cet aménagement, réalisé en partenariat avec la commune de Saint-Amand Villages, s'inscrit dans la programmation définie du Schéma Directeur de Mobilités Douces établi en 2022. Ces travaux font également échos aux pistes cyclables réalisées aux abords du collège et en direction du bassin de natation.

L'aménagement des entrées de ville.

Après plusieurs mois d'études, le cabinet PLANIS en collaboration avec les partenaires, les élus des communes voisines et l'équipe municipale, a défini un schéma d'intention d'itinéraires, qui a ensuite été travaillé et affiné afin de déterminer plus précisément les tracés.

Ce Schéma Directeur a permis de définir des itinéraires de loisirs et de structures, et les aménagements de bourgs à prévoir pour favoriser les mobilités douces.



Ce projet s'inscrit sur le court terme pour les aménagements les plus simples, et sur le moyen et le long terme pour les aménagements les plus ambitieux, car plus complexes et surtout qui demandent des investissements financiers beaucoup plus importants.

TRAVAUX ET VOIRIES

LES SANITAIRES DU GYMNASÉ DES TERRIERS

Les sanitaires du gymnase des Terriers avaient besoin d'une remise en conformité.

La commune de Torigny-les-Villes et l'Agglo se sont coordonnées pour la rénovation complète des sanitaires.

La rénovation a été réalisée par les services techniques.



Après travaux



Avant travaux

MISE EN SÉCURITÉ DES ABORDS DU GYMNASÉ DES TERRIERS

La sécurité des piétons étant une priorité pour la commune de Torigny-les-Villes, nous avons aménagé l'accès du gymnase et du City Park.

La commune a posé des ralentisseurs, des garde-corps et effectué un marquage passage piétons pour accéder au parking du gymnase des terriers.

Des supports vélo vont également être installés.



MISE EN SÉCURITÉ DES ABORDS DU PIGEONNIER

Après la rénovation du pigeonnier, la commune de Torigny-les-Villes a procédé à la mise en sécurité de ses abords, pose de rambardes de chaque côté et remise en état du chemin d'accès.



CIMETIÈRE DE BRECTOUVILLE

Pour répondre aux attentes de ses habitants et offrir un espace de mémoire entretenu et préservé tout en respectant l'environnement, la commune déléguée de Brectouville lance de nouvelles perspectives.

Objectifs :

- ➔ Proposer une alternative écologique pour empêcher la pousse de mauvaises herbes sans recourir aux produits phytosanitaires.
- ➔ Limiter les coûts et les interventions d'entretien.

Comment :

- ➔ Enherbement total et contrôlé de l'espace pour faciliter l'entretien, plusieurs graminées (5 variétés dont 2 sauvages) ont été semées dans les allées et des tapis de sedum entre les inter-tombes.



Vers un nouveau couvert végétal :

Le but est de ne pas utiliser de produits phytosanitaires, une technique contraire à la politique de développement durable zéro-phyto promue par la ville.

Ne plus utiliser de brûleur nocif pour l'environnement et coûteux.

Un bio couvert pied de mur a été semé autour de l'église (19 variétés dont 9 annuelles, 8 vivaces et 2 bisannuelles).

Coût des travaux : 4 950 € TTC

Effectué par les services techniques.



SOCIAL ET LOGEMENT

FORMATION PSC1

- ➔ Une première session a eu lieu le 30 Novembre 2022 au château de Torigni-sur-Vire pour former le personnel volontaire aux gestes des premiers secours, Ces gestes essentiels peuvent sauver des vies,
- ➔ 9 adjoints techniques des écoles et cantines et 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ont reçu la formation : Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1),
- ➔ Cette formation PSC1 est une formation d'une journée (7 heures) dirigée par un sapeur-pompier. À l'issue de cette épreuve, les 10 participantes ont reçu leur diplôme.



RÉTROSPECTIVE

16 DÉCEMBRE



Le 16 décembre a eu lieu l'arbre de Noël du personnel de Torigny-les-Villes.

Des bons ont été remis à chaque agent et le père Noël a offert des cadeaux aux enfants de moins de 12 ans.

Cette soirée s'est terminée par un moment de convivialité entre élus et agents.

17 DÉCEMBRE



Les enfants ont pu s'amuser avec Gouffignol le magicien.

Certains enfants ont pu participer à un tour de magie.

Un goûter a été offert après l'arrivée du Père Noël en moto.

21 DÉCEMBRE



Cette année le temps n'était pas idéal pour le feu d'artifice mais Plein Ciel Pyrotechnique a su émerveiller les yeux des petits et des grands.

14 MARS



Présence de 2 enfants du conseil des jeunes ont assisté au conseil municipal pour présenter leur 1er projet : un toboggan jusqu'à 12 ans, d'une valeur de 3 000 €.

10 AVRIL



La traditionnelle chasse aux œufs s'est déroulée le lundi 10 avril 2023 à 10h30 au parc de jeux derrière le château.

Cette chasse aux œufs a été organisée conjointement avec l'UACAI que nous remercions pour leur participation. C'est donc 4 000 œufs qui ont pu être dispersés sur le parc à jeux pour les enfants de 6 à 12 ans et sur le parc du mini golf pour les enfants de 3 à 5 ans le tout pour un montant de 800 €.

22-23 AVRIL



La 2^{ème} édition de l'exposition « Les artistes créateurs » a eu lieu les 22 et 23 avril 2023.

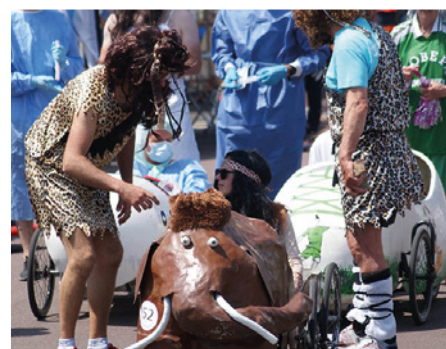
22 artistes ont présenté leurs œuvres (peintres, sculpteurs et diverses créations) dans la galerie du rez-de-chaussée et la salle de réception du château des Matignon. Les 3 prix du public ont été remis à la clôture de l'exposition :

- **1^{er} prix à Madame Dupont Chantal de Granville.**
- **2^{ème} prix à Madame Valette artiste peintre de Picauville.**
- **3^{ème} prix à Monsieur Morandini, Milko, de Souleuve-en-Bocage**

Cette exposition ayant rencontré un grand succès, une 3^{ème} édition aura lieu les 20 et 21 avril 2024 .

Les demandes d'inscription des artistes confirmés ou non se feront à compter de fin septembre-début octobre 2023.

28 MAI



Course de voitures à pédales avec la participation de 22 voitures dont une pilotée par des conseillers municipaux.

AGENDA PRÉVISIONNEL

JUILLET



VEN 14 **Feu d'artifice | Torigny-les-Villes**
Feu d'artifice suivi du bal populaire place de l'Orangerie.
23h à Torigni-sur-Vire



MAR 18 **Criterium - Circuit des Matignon | ES Torigny**
2 courses : Courses d'attente : ACCESS à 18h30, ACCESS 1 et 2 et ACCESS 3 et 4 // Élite à 20h00 (ÉLITE et OPEN 1-2-3)

SEPTEMBRE



SAM 02 **Forum des associations sportives et communales de Torigny-les-Villes**
De 10h00 à 13h00, Galerie du château, Torigni-sur-Vire



MAR 05 **Don du sang | EFS**
De 15h00 à 19h00, Salle du château, Torigni-sur-Vire



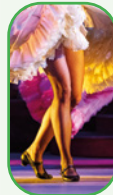
VEN 15 **Concert Hostofolia | Hostofolia**
20h30 à l'église Saint-Laurent, Torigni-sur-Vire



SAM 16 et DIM 17 **Journées du patrimoine | Sauvegardons la chapelle**
Ouverture et visite de la Chapelle. Toute la journée, chapelle de la maison de retraite de Torigni-sur-Vire.

FIN DU MOIS **Concert chorale | Sauvegardons la chapelle**
Chorale CHANT-SAIRE, chapelle de la maison de retraite de Torigni-sur-Vire.

OCTOBRE



VEN 13 **Soirée cabaret | Le club des retraités de Giéville**
Dîner spectacle au Chaudron Magik. Réservation et renseignements au 06 98 96 68 38. À Ouilly, ouvert à tous.



DIM 22 **Repas poule au pot | Le club des retraités de Torigni-sur-Vire**
Avec Stéphane Fauny, salle des fêtes de Giéville.



LUN 23 **Don du sang | EFS**
De 16h00 à 19h00, Salle des fêtes, Guilberville



SAM 28 **Trail des Roches de Ham | CACT**
Trail annuel, Brectouville.

NOVEMBRE



DIM 5 **Repas des aînés de Torigny-les-Villes |**
Salle des fêtes de Giéville.



DIM 18 **Festival de la viande | Comice Agricole de Torigni-sur-Vire**
Place de l'Orangerie, Torigni-sur-Vire.



MER 22 **Don du sang | EFS**
De 15h00 à 19h00, Salle du château, Torigni-sur-Vire



VEN 26 **Vide grenier et marché de Noël | 35th Santa Fe Division In Normandy**
Salle des fêtes de Giéville.



FIN DU MOIS **Concert chorale | Sauvegardons la chapelle**
Chorale LA SAZANNAISE. Chapelle de la maison de retraite de Torigni-sur-Vire.

DÉCEMBRE



MER 6 **Assemblée générale**
Le club des retraités de Torigni-sur-Vire
Galerie du Château de Torigni-sur-Vire.

Médiathèque municipale
À LA DÉCOUVERTE DE VOTRE SMARTPHONE
4 dates, 4 ateliers de 14h à 16h,
Salle de bal du château de Torigni-sur-Vire :

- ➔ 29 septembre
- ➔ 10 novembre
- ➔ 13 octobre
- ➔ 24 novembre

Inscriptions et renseignements :
02 33 56 73 15 - mediatheque@torignylesvilles.fr

SPORTS

1 BUT, 1 ARBRE PLANTÉ

Le 08 Avril 2023, une opération conjointe entre le FC des Étangs et la mairie de Torigny-les-Villes à l'initiative de Mr R.Lescot a consisté à ce qu'un arbre soit planté à chaque but marqué par l'équipe fanion seniors et l'équipe des U 18 sur une journée de championnat. **4 arbres ont été plantés sur l'espace jeu du gymnase les terriers**, en présence de Mickaël Grandin, Maire, du président du district de football de la Manche Monsieur V.Dubourg, du président du FC des Étangs Monsieur R.Lescot, de nombreux membres du conseil municipal et du club de foot.



NETTOYAGE DES ÉTANGS

Le 26 Avril 2023, pour la seconde année consécutive à l'initiative de Monsieur R.Lescot du FC des Étangs, a eu lieu un nettoyage des abords des étangs et du parc de jeux de Torigni-sur-Vire. Accompagnés par des élus du conseil municipal, des U8/U9 du club de foot et des dirigeants, 5 sacs poubelles ont été ramassés puis triés avant d'être déposés dans les containers adaptés. **Un tee-shirt a été offert par la Mairie, en récompense de leurs efforts. Nous tenons à remercier Monsieur et Madame Pichon Leroy qui ont gracieusement fournis les repas.**



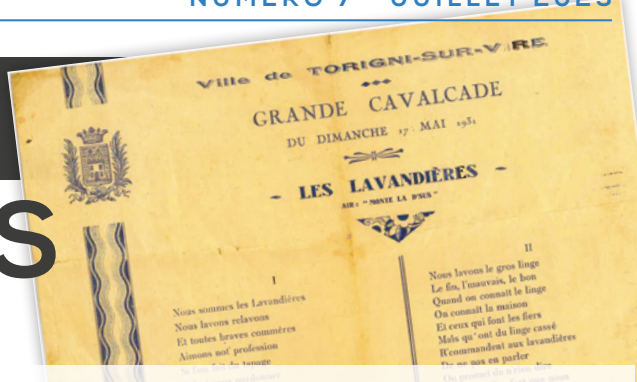
HISTOIRE D'AUTREFOIS

LES LAVANDIÈRES

« Le dimanche 17 mai 1931, les lavandières de Torigni étaient mises à l'honneur lors de la grande cavalcade de Torigni-sur-Vire. Les paroles ont été adaptés sur l'air de « Monte la dessus, tu verras Montmartre » ».

La musique a été écrite par Charles Borel-clerks en 1922. Cette musique était aussi l'hymne officiel de « La République de Montmartre »

Remerciements à Monsieur Lebouteiller, de Sainte-Suzanne-sur-Vire qui a fait don de ce document (Imprimé E.PAGNON-Torigni) à la commune de Torigny-les-Villes.



REFRAIN
Tape la d'sus (bis)
Que ce soit des bas ou des chaussettes
Un caleçon, une liquette
Ou bien même des draps, un pardessus
Tape la d'sus
Nous levons nos battoirs
Toutes en m'sure et sans faire de manières
Et quand on tape la d'sus
Tout l'monde crie c'est connu
Vivent les lavandières

1
Nous sommes les Lavandières
Nous lavons relavons
Et toutes braves commères
Aimons not' profession
Si l'on fait du tapage
Il faut nous pardonner
Car sans nos bavardages
Le linge s'rait mal lavé
De nous vous pouvez rire
Oui mais en attendant
Essayez d'vous blanchir
Et vous n'rigol'rez pas autant

2
Nous lavons le gros linge
Le fin, l'mauvais, le bon
Quand on connaît le linge
On connaît la maison
Et ceux qui font les fiers
Mais qu'ont du linge cassé
R'commandent aux lavandières
De ne pas en parler
On promet de n'rien dire
Mais c'est plus fort que nous
Et c'est en s'tordant d'rire
Qu'on frotte pour agrandir les trous

3
Si dans certaines maisons
On a l'ventre bien garni
Il y en a non de non
Où on a qu'des radis
Comme café c'est d'l'eau sale
Même pas assaisonnée
Et d'peur q'ça nous fasse mal
Ils n'en payent qu'une tournée
Mais pour laver leurs loques
Nous trouvons de bon ton
Malgré que ça les choque
D'user l'plus possible de savon

4
Comme il nous faut d'la flotte
On vient d'nous installer
Quelque chose qui nous botte
Des pompes, des robinets
Grâce au déluge d'eau claire
Sortant de tout les coins
Plus besoin de s'en faire
On frotera beaucoup moins
Et notre reconnaissance
Ne tarira jamais
Toujours bien en cadence
Nous continuerons à chanter

LE FOUR À PAIN DE GUILBERVILLE

A l'automne 2022, Yannick et Stéphanie CHARUEL, gérants du P'Tit Bistrot à Guilberville ont fait l'acquisition des biens attenants à leur commerce, dans le projet d'en faire des gîtes ruraux. S'ils savaient que l'immeuble était une ancienne boulangerie, ils ont été très surpris de **découvrir dans l'une des dépendances, l'ancien four de la boulangerie en bon état.**



Si vous avez des documents, des informations, ou des souvenirs relatifs à cette boulangerie et à ce four, ils seront très heureux que vous les partagiez avec eux.

Ils remercient d'ores et déjà Monsieur CORBRION (sa famille ayant fait installer le four) pour les documents et objets transmis.

Amateurs d'histoire et de patrimoine, ils ont revu leurs projets et abandonné l'idée initiale d'un SPA.

Après échange avec Jean-François GOSSELIN et Céline JOYEUX, actuels boulangers de Guilberville, et Cédric CHARDIN, leur prédécesseur, l'idée est venue de le remettre en route occasionnellement.

« Nous étions tous d'accord sur l'optique de cette remise en route : en faire un événement fédérateur pour Guilberville! »

Une première remise en chauffe prometteuse a eu lieu en avril.

« Nous avons vraiment trouvé cet esprit fédérateur et de partage que nous souhaitions ».

Le four date de 1948. Il fonctionnait à l'origine au bois puis a été adapté par la suite pour fonctionner au fioul.

« Nous envisageons maintenant de créer une association pour faire revivre occasionnellement ce patrimoine guilbervillais, par exemple en le mettant à disposition des associations locales pour leurs manifestations, mais toujours en partenariat avec le boulanger local. »



Yannick et Stéphanie envisagent d'ouvrir le four au public pour les journées du patrimoine en Septembre prochain.

INFORMATIONS PRATIQUES

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : LE GUIDE DES PRODUCTEURS LOCAUX EST DISPONIBLE !

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), Saint-Lô Agglo souhaite favoriser le développement des circuits de proximité et une alimentation locale et de saison sur son territoire.

Le guide des producteurs

Il recense les producteurs locaux, leurs modalités de vente en directe sur site ou sur internet mais également les marchés et points de vente de proximité où on peut les trouver.

Les 56 producteurs qui ont accepté de figurer dans le guide sont classés en 8 rubriques : boissons, fruits et légumes, œufs, pains, plantes aromatiques, produits laitiers, viande et volailles et autres produits.

Le guide est **gratuit** et édité à **12 000 exemplaires**.

Où le trouver ?

- L'Office de Tourisme et de la Culture :
60 rue de la poterne – Saint-Lô
- Tour Agglo :
70 rue du Neufbourg – Saint-Lô
- Hôtel de l'Agglo :
101 rue Alexis de Tocqueville – Saint-Lô
- Pôle agglo21 :
58, rue Lycette Darsonval – Saint-Lô

Mais également dans les mairies du territoire et chez les producteurs et en version dématérialisée sur saint-lo-agglo.fr.

Avec le soutien financier de :



LE FESTIVAL DES GOÛTERS DE LA CHAPELLE DEVIENT LE FESTIVAL LA VIRÉE DES MÔMES

Spectacles, animations, magie, acrobaties, contes... tous les mercredis cet été du 19 juillet au 23 août à l'aire de loisirs de la Chapelle-sur-Vire... 6 après-midis festifs pour les enfants !!



Entrée libre et gratuite... toutes les informations sur www.saintlo-tourisme.fr



L'EAU POTABLE : UNE COMPÉTENCE DE SAINT-LÔ AGGLO ET UNE PRÉOCCUPATION DE TOUS !

Saint-Lô Agglo assure la production et la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Elle gère les eaux pluviales en milieu urbain et agit en faveur de la préservation qualitative et quantitative de la ressource dans le cadre de sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

La sécheresse l'été dernier a témoigné du caractère fragile de notre ressource en eau

77% de la production d'eau sur notre territoire provient des rivières, le sous-sol saint-lois disposant de peu de nappes d'eau souterraines.

La gestion du cycle de l'eau est une des missions essentielles de Saint-Lô Agglo avec :

- 💧 La lutte contre les fuites sur les réseaux.
- 💧 La création d'interconnexions entre les usines de production d'eau pour un secours mutuel entre les territoires.
- 💧 L'optimisation de nos installations (forages, châteaux d'eau, unités e traitement).
- 💧 La préservation de notre ressource : Vire, rivières, mares, zones humides, bocage...
- 💧 La planification et la gestion de l'eau potable à l'horizon 2035.

Mais préserver notre ressource en eau... c'est l'affaire de tous !

Et parce que chaque goutte compte, chacun peut y contribuer en maîtrisant sa consommation d'eau grâce à des gestes simples !



DROIT D'EXPRESSION

Le bien-être à Torigny-les-Villes pourrait s'améliorer si tout le monde s'efforçait de respecter les règles du savoir-vivre :

- ➔ Tonte des pelouses à éviter le dimanche et les jours fériés.
- ➔ Respect de la vitesse en ville et des passages piétons.
- ➔ Enlèvement des bacs poubelles gênant la circulation des poussettes et des personnes âgées (par exemple en haut de la rue Thiers à Torigny) .
- ➔ Bonne éducation de nos amis les chiens pour éviter leurs aboiements intempestifs.
- ➔ Nettoyage et désherbage au pied des maisons.

Les Services Techniques et la balayeuse ne peuvent pas tout faire !

Le respect de toutes ces règles favoriserait davantage le bien-vivre à Torigny !

Nous restons à votre écoute par mail (unprojetquinousrapproche@gmail.com) ou par téléphone au **06 46 46 94 57**

Rachel Coutard, Bernard Gros, Christine Lesouef, Gilbert Piédagnel et Brigitte Riche.





DES SOLUTIONS MOBILITÉS POUR TOUS VOS TRAJETS !



● SLAMCyc'Lô : Le nouveau service de location de vélos à assistance électrique

Dans le cadre du développement des mobilités alternatives sur le territoire, Saint-Lô Agglo lance un nouveau service de location de vélos à assistance électrique. L'objectif du nouveau service est de permettre à un maximum de personnes de tester le vélo électrique avant d'investir dans son propre vélo.

Le service de location :

Le service est disponible toute l'année. Il propose des vélos à assistance électrique pour une durée de 1 à 12 mois.

À savoir :

Il faut bien choisir sa durée de location car il n'est pas possible d'en changer en cours de location. Pour permettre à un maximum de personnes de tester le vélo à assistance électrique en location avant de passer à l'achat, la durée de location n'est pas reconductible par nature.

Le service en + :

Vous pouvez vous faire livrer votre vélo à votre domicile gratuitement.

Les conditions pour bénéficier du service :

Il suffit d'habiter, de travailler ou d'étudier sur l'Agglo. Les demandes seront servies dans l'ordre d'arrivée.

Les tarifs :

Les tarifs commencent à 30 € par mois et sont progressifs.

Il existe des tarifs réduits à partir de 15 € par mois pour les étudiants, les personnes en apprentissage, les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi.

Prochaine étape, étoffement de l'offre :

L'offre sera étoffée avant l'été avec 150 nouveaux vélos à assistance électrique, des vélos cargos et des tricycles pour permettre des réponses adaptées à des besoins spécifiques : famille, mobilité réduite.

VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE MOYEN DE DÉPLACEMENT ?

TESTEZ LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE !

NOUVEAU SERVICE
Possibilité de livraison du vélo à domicile

saint-lo-agglo.fr

à partir de
30€/mois

3 modalités de location :

- ⇒ À l'agence **SLAM Cyc'Lô** : Place de la Gare, Gare SNCF - 50000 SAINT-LÔ
- ⇒ Par courriel : slam.cyclo@saint-lo-agglo.fr
- ⇒ Sur le site de l'Agglo : saint-lo-agglo.fr

● SLAMscolaire : Saint-Lô Agglo reprend l'organisation des transports scolaires

Saint-Lô Agglo reprend en direct l'organisation des transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Les lignes dites pénétrantes restent organisées par la Région Normandie – il s'agit des lignes dont le circuit n'est pas en totalité sur le territoire de l'Agglo.

Il est proposé d'appliquer la grille régionale afin d'avoir une harmonisation des tarifs scolaires et tenir compte des coûts des carburants.

Nouvelle grille tarifaire pour SLAM Scolaire :

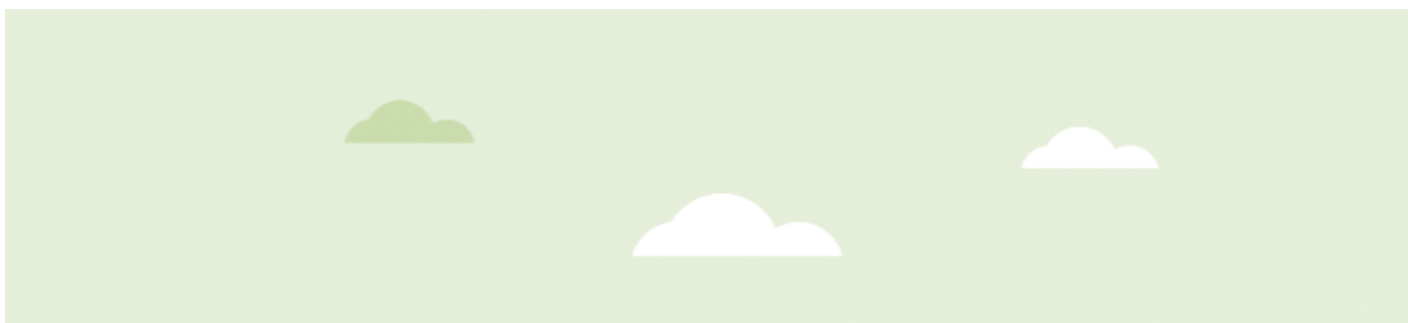


| | Nouveaux tarifs proposés |
|--|---------------------------|
| Ecoles maternelles, élémentaires, RPI Internes | 65€ |
| Externes et ½ pensionnaires Collèges, lycées, autres établissements (EREA, SEGPA, MFR, CFA, IFORM) | 130€ |
| Tarifcation solidaire pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500€ mensuels | ½ participation familiale |
| Majoration retard de dépôt de dossier non justifié | 20€ |
| Duplicata carte défectueuse | Gratuit |
| Duplicata carte suite à perte, vol, détérioration... | 10€ |
| Inscription à compter du 1er février | ½ participation familiale |

.....

⇒ **Instauration d'une tarification commerciale sur le réseau SLAM Scolaire :** Tout usager peut emprunter les cars scolaires dans la limite des places disponibles. Il est proposé un tarif commercial sur les circuits scolaires de Saint-Lô Agglo de **10€ les 10 trajets**.

 **Inscription au service SLAM scolaire du 20 juin au 4 août**



LE SAVIEZ-VOUS ?



Travaux de bricolage et nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques** ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables

→ De 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis

→ De 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

→ De 10 h à 12 h.

Arrêté préfectoral du 2 août 1990

Dépôts d'ordures sur voie publique

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe le fait de **déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser**, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, **des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres** ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en **urinant sur la voie publique**, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.



Article R634-2 du Code pénal

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles. La commune organise un nettoyage régulier des voies Publiques. En complément de ces actions, les riverains doivent désherber au pied des murs et en limite de propriété soit par un arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques.



Stationnement sur les trottoirs

Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement :

1° D'un véhicule sur les chaussées et voies réservées à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs, des taxis ou des véhicules d'intérêt général prioritaires ;

2° D'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules de plus de 20 mètres carrés de surface maximale dans les zones touristiques délimitée par l'autorité investie du pouvoir de police ;

3° D'un véhicule sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte mobilité inclusion comportant la mention " stationnement pour personnes handicapées " prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ou une carte de stationnement pour personnes handicapées prévues à l'article L. 241-3 du même code dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2017 ;

4° D'un véhicule sur les emplacements réservés aux véhicules de transport de fonds ou de métaux précieux ;

5° D'un véhicule sur les passages réservés à la circulation des piétons en traversée de chaussée ;

6° D'un véhicule au droit des bandes d'éveil de vigilance à l'exception de celles qui signalent le quai d'un arrêt de transport public ;

7° D'un véhicule à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie ;

8° D'un véhicule motorisé à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, des cyclomobiles légers et des cycles à pédalage assisté :

a) Sur les trottoirs, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs ;

b) Sur les voies vertes à l'exception des véhicules autorisés à y circuler en application des règles de circulation mentionnées à l'article R. 411-3-2, les bandes et pistes cyclables ;

c) Sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet ;

d) Au droit des bouches d'incendie. ;

Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement très gênant pour la circulation publique, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.



Article R417-11 du Code de la Route